

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville tenue mercredi, le 11e jour du mois de février 2015 à 20h00 et à laquelle étaient présents :

- Monsieur Jacques Délisle, maire
- Madame Sylvie Gagnon-Breton, mairesse
- Monsieur Daniel Lussier, maire
- Madame Lise Trottier, mairesse
- Monsieur Normand Boyer, maire suppléant
- Monsieur Daniel Racette, maire suppléant
- Monsieur François Viau, maire suppléant
- Monsieur Robert Duteau, maire
- Monsieur Normand Lefebvre, maire
- Monsieur Drew Somerville, maire

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville siégeant avec quorum sous la présidence de Monsieur Paul Viau, maire et préfet.

Madame Nicole Inkel, directrice générale et secrétaire-trésorière, était présente ainsi que quelques citoyens.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-02-15

Il est proposé par M. Daniel Lussier, appuyé par Mme Lise Trottier et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert, tel que reproduit ci-dessous:

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Acceptation du procès-verbal - Séance ordinaire du 14 janvier 2015
- 3.0 Acceptation des comptes à payer
- 4.0 Période de question(s) sur l'ordre du jour
- 5.0 Conformité des règlements au schéma d'aménagement
 - 5.1 Règlement 91-177-111, municipalité Sainte-Clotilde
 - 5.2 Règlement 91-177-112, municipalité Sainte-Clotilde
 - 5.3 Règlement 1116-2014, municipalité Saint-Jacques-le-Mineur
 - 5.4 Règlement 8002-2014, municipalité Saint-Jacques-le-Mineur
 - 5.5 Règlement 289-94, municipalité de Napierville
- 6.0 Dossier Internet Haute vitesse – Résultat des soumissions
- 7.0 Rapport du travail de milieu – septembre à décembre 2014
- 8.0 Commission scolaire New Frontiers – demande d'appui
- 9.0 Démarche commune – dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
- 10.0 Correspondance
- 11.0 Varia ...
 - Entente de partenariat – fourniture de service des cadets de la Sûreté du Québec
 - Journal Coup d'Oeil
- 12.0 Période de question(s)
- 13.0 Levée de la séance ordinaire

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL **Séance ordinaire du 14 janvier 2015**

2015-02-16

Il est proposé par M. Normand Lefebvre, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2015, tel que rédigé.

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

2015-02-17

Il est proposé par Mme Lise Trottier, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer ci-après énumérés.

LISTE DES COMPTES

1.	Desjardins, sécurité financière (assurance-groupe)	4 383,53\$
2.	Evimbec Limitée (évaluation)	32 911,68
3.	Médias Transcontinental (avis public SADR – résumé)	884,16
4.	Targo communications (internet)	103,42
5.	Mégaburo Inc. (photocopieur)	514,59
6.	Horizon mobile (location répéteurs)	418,10
7.	Petite caisse (poste et manutention)	315,73
8.	Axep (dépanneur)	6,28
9.	Pétro-Canada MC St-Rémi (essence)	171,64
10.	AGRCQ (adhésion 2015)	172,46
11.	Ecole nationale des pompiers (formation)	1 612,00
12.	Solutions informatiques Inso Inc. (papier et encre)	735,85
13.	Papeterie St-Rémi Inc. (papeterie et fournitures)	243,15
14.	Municipalité Saint-Michel (pacte rural)	25 000,00
15.	Municipalité Sainte-Clotilde (pacte rural)	39 617,00
16.	RCI environnement Québec Inc. (contrat ordures décembre 2014)	196 973,07
17.	Copicom Inc. (photocopieur)	332,12
18.	Alarme SPL Atout Inc.	1 241,73
19.	Logiciel SAGE	1 100,00
20.	FQM (recueil règlements municipaux 2015)	220,50
21.	Médias Transcontinental (avis public SADR)	161,43
22.	Dessau Inc. (PIIRL)	25 007,06
23.	Bell Canada (téléphone)	340,09
24.	Délisle, Jacques (MRC, comité)	296,00
25.	Duteau, Robert (MRC, comité)	296,00
26.	Gagnon-Breton, Sylvie (MRC, comité)	296,00
27.	Hamelin, Jean-Guy (MRC, comité)	296,00
28.	Lefebvre, Normand (MRC, comité)	296,00
29.	Lécuyer, Ronald (MRC, comité)	296,00
30.	Lemieux, Clément (MRC, comités)	762,00
31.	Lussier, Daniel (MRC, comités)	529,00
32.	Somerville, Drew (MRC, comité)	296,00
33.	Viau, Paul (MRC, comités, CRE, autres)	2 709,00
34.	Receveur général du Canada (DAS)	7 128,00
35.	Ministre du revenu (DAS)	15 469,86
36.	SEAO – Constructo (avis public)	50,78
37.	Municipalité Saint-Michel (pacte rural)	17 000,00
38.	Ville Saint-Rémi (quote-part 2015 Cour municipale commune)	402,41

RÈGLEMENT NUMÉRO 91-177-111 Municipalité de Sainte-Clotilde

2015-02-18

Considérant l'adoption du règlement numéro 91-177-111 par la municipalité de Sainte-Clotilde lors d'une séance tenue le 12 janvier 2015;

Considérant que le règlement numéro 91-177-111 modifie le règlement de zonage numéro 91-177, afin d'établir des changements au chapitre 17, articles 17.2.1, 17.2.1.1, 17.2.1.2, 17.2.1.3, 17.2.1.4 et l'ajout de l'article 17.2.1.5, concernant les usages;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

Par conséquent, il est proposé par M. François Viau, appuyé par M. Drew Somerville et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 91-177-111 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Clotilde et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

RÈGLEMENT NUMÉRO 91-177-112
Municipalité de Sainte-Clotilde

2015-02-19

Considérant l'adoption du règlement numéro 91-177-112 par la municipalité de Sainte-Clotilde lors d'une séance tenue le 12 janvier 2015;

Considérant que le règlement numéro 91-177-112 modifie le règlement de zonage 91-177 afin d'établir des changements à l'annexe 1 concernant les grilles de spécifications des marges d'implantation;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par M. François Viau, appuyé par M. Daniel Racette et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 91-177-112 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Clotilde et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1116-2014
Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

2015-02-20

Considérant l'adoption du règlement numéro 1116-2014 par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur lors d'une séance tenue le 13 janvier 2015;

Considérant que le règlement numéro 1116-2014 modifie le règlement de zonage numéro 1000-91 (normes pour les projets résidentiels intégrés, dispositions pour les marges latérales et constructions des résidences unifamiliales, remplacement de la grille de la zone R1-216 et modification des normes de stationnement), le règlement de lotissement numéro 2000-91 (modifications des normes minimales des largeurs de rue) et le règlement des permis et certificats numéro 4000-91 (documents requis pour les projets résidentiels intégrés et tarification pour les projets intégrés);

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par Mme Lise Trottier, appuyé par M. Normand Boyer et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 1116-2014 de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

RÈGLEMENT NUMÉRO 8002-2014
Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

2015-02-21

Considérant l'adoption du règlement numéro 8002-2014 par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur lors d'une séance tenue le 13 janvier 2015;

Considérant que le règlement 8002-2014 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale vise à établir des critères d'aménagement et des objectifs d'évaluation des plans d'implantation et d'intégration architecturale dans le quartier nord du village (zones R1-216, R1-228, R5-227 et CFP-226);

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Jacques Déglise et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 8002-2014 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

RÈGLEMENT NUMÉRO 289-94
Municipalité de Napierville

2015-02-22

Considérant l'adoption du règlement numéro 289-94 par la municipalité de Napierville lors d'une séance tenue le 4 février 2015;

Considérant que le règlement numéro 289-94 modifie le règlement de zonage numéro 289 et ses amendements en vue de modifier les dispositions relatives à la zone CA.106;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Lise Trottier, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 289-94 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Napierville et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

INTERNET HAUTE VITESSE
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

2015-02-23

Considérant que la MRC a fait une demande d'appel de propositions pour l'augmentation de la couverture d'internet haute vitesse pour la MRC des Jardins-de-Napierville, ainsi que les soumissions reçues;

Considérant que le projet vise à offrir une couverture d'Internet Haute Vitesse à la population de la MRC via un fournisseur susceptible de desservir les services internet à haute vitesse et ce, conditionnellement à l'obtention de financement des différentes instances;

Par conséquent, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement que la MRC des Jardins-de-Napierville autorise la directrice générale à faire une demande d'aide financière à Infrastructures Canada dans le cadre du Nouveau Plan Chantiers Canada ainsi qu'à Développement économique Canada pour les régions du Québec pour le projet visant à offrir un service de branchement Internet Haute Vitesse auprès de la population du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville.

AIDE FINANCIÈRE – TRAVAIL DE MILIEU

2015-02-24

Considérant la réception du rapport couvrant la période de septembre à décembre 2014 relativement au projet Travailleurs de milieu;

Par conséquent, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement d'autoriser le paiement de l'aide financière au montant de 10 000,00\$ au CLD des Jardins-de-Napierville couvrant cette période pour ledit projet.

APPUI COMMISSION SCOLAIRE NEW FRONTIERS

2015-02-25

Considérant une demande d'appui de la Commission scolaire New Frontiers pour une demande au ministre Bolduc, à ne pas fusionner la Commission scolaire New Frontiers et la Commission scolaire Riverside et à laisser les neuf commissions scolaires de minorité anglophone telles qu'elles sont;

Par conséquent, il est proposé par M. Drew Somerville, appuyé par M. Normand Lefebvre d'appuyer ladite demande, cependant la proposition est rejetée à majorité considérant notamment : ce n'est pas le mandat de la MRC, manque d'information sur le sujet, conséquences inconnues si fusion, etc...

Résultat du vote :	POUR	CONTRE
M. Robert Duteau	X	
M. Jacques Délisle	X	
M. Normand Boyer	X	
M. Drew Somerville	X	
M. Normand Lefebvre	X	
Mme Lise Trottier		X
M. Daniel Racette		X
M. Daniel Lussier		X
Mme Sylvie Gagnon-Breton		XX
M. François Viau		X
M. Paul Viau		X

ENTENTE DE PARTENARIAT
FOURNITURE DE SERVICE DES CADETS DE LA SQ

2015-02-26

Considérant que la MRC des Jardins-de-Napierville a fait une demande pour obtenir le service d'au moins deux cadets pour la période estivale 2015 et que cette demande a été acceptée;

Considérant que la Sûreté agira à titre d'employeur des cadets et de responsable du Programme de cadets de la Sûreté;

Considérant que la MRC convient d'assumer une responsabilité financière relativement à ce Programme;

Considérant que les employés embauchés dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et n'en ont donc pas les pouvoirs ni les devoirs;

Considérant que les cadets de la Sûreté détiennent les mêmes pouvoirs et devoirs que tout citoyen et qu'à ce titre, il est nécessaire que les cadets fassent appel aux policiers de la Sûreté dès qu'une intervention s'avère de juridiction policière;

Par conséquent, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement que la MRC des Jardins-de-Napierville autorise le Préfet, M. Paul Viau à signer l'entente de partenariat relative à la fourniture de service de cadets de la Sûreté du Québec, laquelle entente est de définir les modalités applicables entre la Sûreté et la MRC, de convenir des obligations de chacune des parties ainsi que du mode de collaboration entre les parties dans la mise en œuvre et le financement du Programme de cadets de la Sûreté.

JOURNAL COUP D'OEIL

2015-02-27

Considérant que le journal le «Coup d'Oeil» est le seul journal qui couvre tout le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville;

Considérant que le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville se situe en milieu rural et que l'information véhiculée dans cet hebdo est très importante pour informer nos citoyennes et citoyens résidents;

Considérant qu'au cours des années, l'information contenue dans ledit journal Coup d'œil est de plus en plus restreinte et que le territoire ne reçoit pas la couverture attendue des différents événements ou dossiers comparativement aux autres hebdomadaires, notamment « Le Reflet, l'Information»;

Considérant que, si le contenu est insuffisant, la population s'en désintéressera, ce qui occasionnera une perte d'attraction au niveau de la vente de publicité pour le Journal Coup d'œil;

Par conséquent, il est proposé par Mme Lise Trottier, appuyé par M. Daniel Lussier et résolu unanimement de signifier à Médias Transcontinental de l'insatisfaction du Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville du peu de contenu du Journal Coup d'œil et de lui rappeler que sa vocation première est d'informer la population d'un territoire.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2015

2015-02-28

Il est proposé par M. Jacques Délisle, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement de lever la séance ordinaire de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville, tenue ce 11^e jour de février 2015 à 20h30.

Paul Viau, Préfet

Nicole Inkel, directrice générale et
secrétaire-trésorière